

PAR COURRIEL

Le 3 juillet 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 25893 - Réponse**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 juin dernier, concernant le 1359, rue Newton à Boucherville. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 17 juin 2003 (3 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièces jointes, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (4)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0440800

DATE INSPECTION : 2003-06-17

HEURE : - Arrivée : 10h30

- Départ : 10h50

DATE DE RÉDACTION : 2003-06-19

No intervention : 300081786

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : M. Alex Beaudoin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

**Transport Trans-Rive inc.**  
1359, rue Newton  
Boucherville (Québec) J4B 5H2

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

art. 53-54 / Administrateur Actionnaire

art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez : - Facture, bon de connaissance, feuille de travail relié au nettoyage du séparateur d'huile. art. 23-24

BUT(S) : - Faire le suivi de l'urgence T-162003-05-02 pour la présence d'hydrocarbure au fossé.

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

### **Mise en situation :**

Transport Trans-Rive est une entreprise qui offre des services de transport par camionnage. Elle détient environ <sup>art.</sup> 23 camions et remorques, dont l'entretien est effectué dans la partie arrière du bâtiment <sup>23 24</sup> principal.

Le 2 mai 2003, l'Urgence Environnement recevait un appel anonyme pour signaler la présence d'hydrocarbures dans un fossé longeant la rue Newton. Lors de la sortie de L'UEQ, Mme Jocelyne Auger en inspectant le secteur a remonté jusqu'à un drain pluvial en aval du 1359 rue Newton. La compagnie se trouvant à cet endroit est Transport Trans-Rive. L'inspection du garage à ce moment a permis de constater que le séparateur d'huile était plein et qu'il n'avait supposément jamais été vidangé depuis l'installation de la compagnie dans ces locaux. Mme Auger a alors demandé de restreindre l'utilisation d'eau dans le garage et de faire vidanger le séparateur le plus rapidement possible.

### **Déroulement de l'inspection du 17 juin 2003 :**

Arrivé au 1359, rue Newton à Boucherville j'ai rencontré <sup>art. 53-54</sup> et j'ai indiqué le but de l'inspection concernant le suivi d'urgence du 2 mai 2003 pour la présence d'hydrocarbures dans le fossé. Mon interlocuteur m'informe alors que le séparateur d'huile a été vidangé ainsi que tous les drains et caniveaux. J'ai alors demandé copie des factures relatives à ces travaux. Avec les documents remis on peut constater que <sup>art.</sup> 23-24 a sous contracté le <sup>art. 23-24</sup> pour effectuer le pompage et le nettoyage de trois puisards, le séparateur d'huile et 75' de dalots.

À l'intérieur du garage j'ai pu constater que le plancher, les puisards et les dalots étaient propres. L'eau du séparateur avait un mince surnageant d'huile.

Les huiles usées sont entreposées dans un réservoir de 250 galons et les filtres usés sont entreposés dans un bac de plastique prévu à cet effet. Ces MDR sont toutes disposées par <sup>art.</sup> 23-24 au deux mois. Ce qui correspond environ à la quantité de MDR générées par la compagnie. Le réservoir de 1000 galons est maintenant réservé uniquement à l'entreposage d'huile à chauffage neuve.

Finalement, j'ai examiné les fossés en devanture de la compagnie. L'eau s'y trouvant était très claire et exempt de trace visuelle ou olfactive d'hydrocarbure.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0440800

DATE DE RÉDACTION : 2003-06-19

---

**3. CONCLUSION**

- L'eau se trouvant dans les fossés en devanture de la compagnie était très claire et exempt de trace visuelle ou olfactive d'hydrocarbure.
- Les travaux de nettoyages et pompages des équipements reliés au séparateur d'huile ont été effectués le 13 mai 2003.

---

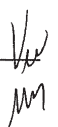
**4. RECOMMANDATION(S)**

- Je recommande d'effectuer une inspection au début de l'hiver 2003 afin de vérifier la gestion des huiles usées et de s'assurer qu'elles ne sont pas utilisées à des fins énergétiques. Par la même occasion vérifier l'état du fossé.
- Fermer l'intervention actuelle.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :  2003-06-19  
(signature) (date)

VÉRIFIÉ PAR : \_\_\_\_\_  2003-06-19  
(signature) (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

---

---

---

MM/ab